



Roissy, le 29 mars 2010

DECLARATION DE LA CFE-CGC AU CE DGE DE MARS 2010

Le lundi 22 mars 2010, une lettre a été envoyée à la direction générale par la présidente de la commission Emploi Formation pour évoquer le maintien de la commission Economie et Production / Emploi Formation durant la journée du 23 mars, jour d'appel à la grève nationale.

Cette lettre est contestable autant sur le fond que sur la forme.

Considérant le règlement intérieur du comité d'entreprise votée dans cette instance le 26 juillet 2006 à l'unanimité, la Présidente de la commission Emploi Formation a outrepassé ses pouvoirs :

1. en imposant un vote non prévu par les textes; vote qui en outre ne concernait pas un point à l'ordre du jour
2. en actant une suspension de séance non prévue par les textes ni dans sa forme ni dans sa durée.

Considérant l'ordre du jour signé par la Présidente de la commission Emploi Formation, en écrivant cette lettre, elle a rejeté sa responsabilité pleine et entière sur les commissaires CFE-CGC qui pour certains ne sont ni délégués, ni élus mais salariés en poste.

La CFE-CGC rappelle que les commissions sont des groupes de travail qui permettent la préparation des délibérations du CE, que ces commissions se réunissent sur convocation écrite de leur Président, selon une périodicité prévisionnelle définie en début de mandat en cohérence avec le calendrier prévisionnel des sessions du comité.

La CFE-CGC rappelle que la présence de l'employeur n'est pas obligatoire sauf si le contenu du point à traiter le justifie. L'employeur est alors sollicité par le Président.

La CFE-CGC rappelle que les Présidents des commissions sont responsables du fonctionnement de la commission qu'ils président. Le fonctionnement de la commission est à ce jour ni soumis à quorum, ni à suspension de séance.

En conséquence les commissaires CFE-CGC présents les 22,23 et 24 mars 2010 à la commission conjointe Economie-Production / Emploi-Formation ont respecté le droit et les instances et ont valablement siégé à la commission.